

Thème : CLAJ - Actualité des baux d'habitation

Date : Vendredi 28 novembre 2025 de 9h30 à 17h00

Lieu : Blois

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Comprendre la matière des baux d'habitation
- Identifier les points de vigilance
- Maîtriser la procédure contentieuse applicable

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

- **Conclusions du bail**
- **Durée du bail**
- **Obligations des parties**
- **Fin du bail**
- **Contentieux**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, communication de documents annexes à la formation.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Patrice HUGEL, Avocat au barreau d'Angers, spécialiste en droit immobilier.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 170€ la journée de formation (hors abonnement) et 85€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.